

CONVENTION POUR LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

conclue entre

Jean-Luc MARX, Préfet de Seine-et-Marne,
Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
Valérie LACROUTE, Présidente de l'Union des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne,
Pierre YVROUD, Président du Syndicat des Energies de Seine-et-Marne
Francisco DA CUNHA, Président de la Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne,
Jérôme GUYARD, Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne
Daniel LEROY, Président du Centre de Gestion de Seine-et-Marne
Giovanni VERRECCHIA, Président de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
Annie JOB, Présidente du Service de Santé au Travail BTP Seine-et-Marne
Bruno GARDELLE, Directeur Général d'Aménagement 77
Aude DEBREIL, Directrice Générale de l'EPA Sénart,
Jean-Baptiste REY, Directeur Général Adjoint de l'EPA Marne / EPA France,
Gérard ROPERT, Directeur Général de la CRAMIF,
Thierry BARA, Directeur Territorial ERDF Seine-et-Marne, Direction Est Ile-de-France
Pascal HAINAUT, Directeur Territorial GrDF Seine-et-Marne, Direction Est Ile-de-France
Marianne BRUNAT, Directrice Régionale France télécom
Sébastien CHARLES, Directeur Centaure Ile-de-France

PREAMBULE

Au plan national, tous secteurs d'activité confondus, les accidents liés aux déplacements pour raisons professionnelles sont la première cause d'accidents mortels du travail (source cnamts).

Chaque jour, dans le cadre des trajets domicile / travail et missions, on déplore 370 accidentés de la route parmi lesquels 35 nouveaux handicapés et 2 décès. De plus les arrêts de travail générés représentent un équivalent de 26 000 personnes par an (source cnamts).

La Seine-et-Marne est particulièrement exposée du fait de la dimension de son territoire, l'importance de son réseau routier et la diversité des milieux traversés (zones urbaines ou rurales, massifs forestiers, ...)

Les salariés et agents des entreprises et collectivités signataires travaillent sur des espaces publics, géographiquement dispersés, nécessitant un déplacement majoritairement par voie routière.

Ainsi les missions et les trajets domicile/travail génèrent de nombreuses heures de déplacement sur la route.

Par ailleurs, les chantiers de Travaux Publics situés sur le domaine public, exposent les salariés, agents et usagers à des risques routiers.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'MS', '1/11', and 've vnd l'.

Ces risques routiers engagent la responsabilité d'acteurs qui doivent donc déployer des actions de prévention.

En particulier, l'employeur doit mettre en œuvre des mesures pour prévenir le risque routier au même titre que les autres risques professionnels. L'évaluation de ce risque prend naturellement sa place dans le cadre du Document Unique instauré par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

Depuis plus de 15 ans, les membres du groupe Ensemble 77 mènent des actions collectives prenant en compte la sécurité des salariés, agents et usagers des infrastructures du département.

Ils se sont engagés à mener conjointement de nombreuses actions notamment à travers la signature de :

- la déclinaison seine-et-marnaise de la « **Convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain** » le 10 Juin 2010
- la "Convention de partenariat pour la prise en compte de la prévention du risque routier dans les activités de Travaux Publics en Seine-et-Marne" en 2011
- la "Campagne Bonne Conduite" en 2013.

La présente convention s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le Comité Interministériel de Sécurité Routière (CISR) des 6 juillet 2006, 8 novembre 2006, 13 février 2008, 18 février 2010, 11 mai 2011 et 2 octobre 2015. L'incitation au changement de comportement des usagers de la route qui mettent en danger la vie d'autrui est au cœur des décisions gouvernementales relevant du contrôle sanction automatisé prises lors de ce dernier comité

PRESENTATION DES SIGNATAIRES

- Etat

La lutte contre l'insécurité routière constitue une grande cause nationale. C'est une priorité majeure pour le Gouvernement qui agit avec détermination pour renforcer la sécurité de nos concitoyens sur les routes et diminuer significativement le nombre de victimes. L'action des services de l'Etat en Seine-et-Marne comporte deux volets : la répression, les forces de l'ordre veillent à ce que les actes d'incivilités et les comportements dangereux soient systématiquement punis, et la prévention car c'est par l'éducation et la sensibilisation permanentes que nous pouvons changer les comportements sur le long terme. La prévention à l'égard des salariés des entreprises est primordiale car il ressort de l'analyse de l'accidentologie que les salariés des entreprises sont un public particulièrement exposé aux accidents de la route. Trop souvent sous-estimé, le risque routier est un risque professionnel majeur. Pour le prévenir, les services de l'Etat s'engagent aux côtés des professionnels pour soutenir toutes les actions visant à sensibiliser l'ensemble des salariés aux dangers de la route et au respect des règles, essentielles à la sécurité de tous, qu'il s'agisse de l'alcool au volant, du respect des limitations de vitesse ou des distances de sécurité, du port de la ceinture de sécurité ou de l'utilisation du téléphone.

- Collectivités locales et territoriales

Les Collectivités locales et territoriales de Seine-et-Marne, comme toutes les collectivités de France, sont triplement concernées par la prévention du risque routier.

➤ En qualité d'employeur dont les agents et salariés sont exposés tant au risque routier généré par les trajets domicile / travail que par les déplacements en mission.

Dans ce cadre, les élus se doivent de considérer le risque routier comme un risque professionnel à part entière, l'inscrire dans l'évaluation des risques du Document Unique et donc mettre en œuvre des actions de prévention.

➤ En qualité de donneur d'ordre important, les élus sont soumis aux responsabilités définies par la loi sur la coordination Sécurité Protection de la Santé (Art. L.4532-1 du Code du Travail), et sont responsables à ce titre des opérations qu'ils initient et des dommages matériels ou humains qui pourraient en découler.

Ils leur faut donc intégrer la prévention du risque routier dans l'élaboration des projets, dès la phase de conception jusqu'à la réception des travaux, et notamment dans les pièces écrites des marchés.

➤ En qualité de premier officier de police, le représentant de la collectivité a le devoir de faire valoir son pouvoir de police en cas de manquements à la sécurité constatés sur des chantiers situés sur son territoire qui pourraient porter atteinte à la sécurité des riverains et usagers.

Par la signature de la présente convention, les collectivités s'engagent à œuvrer pour prévenir le risque routier en s'appuyant sur des actions et outils proposées par Ensemble 77.

- Donneurs d'ordre

De nombreuses structures dont font parties la plupart des membres de la démarche Ensemble 77 sont des donneurs d'ordre importants de Seine-et-Marne en particulier dans le domaine des Travaux Publics.

Ils initient de nombreux projets et mènent une multitude de chantiers qui génèrent des risques routiers auxquels sont exposés les salariés des entreprises contractantes comme les usagers de la route du fait des déplacements en mission, de l'acheminement des matériels et matériaux et de la circulation des engins et véhicules aux abords des chantiers.

Les donneurs d'ordre sont soumis aux responsabilités définies par la loi sur la coordination Sécurité Protection de la Santé (Art. L.4532-1 du Code du Travail), et sont responsables à ce titre des dommages matériels ou humains que pourraient générer leurs chantiers.

En adhérant à la présente convention, ils s'engagent à intégrer la prévention du risque routier dans l'élaboration de leurs projets, dès la phase de conception jusqu'à la réception des travaux, et notamment dans les pièces écrites des marchés.

- Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne œuvre au quotidien dans des domaines aussi variés que l'entretien des routes, l'accompagnement social des familles et la lutte contre la précarité, l'entretien et la construction des collèges, la sauvegarde de l'environnement et des espaces naturels, le déploiement des nouvelles technologies numériques, l'aménagement du territoire, le soutien aux partenaires économiques, culturels, sportifs,...

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'AAS', '95', '3/11', and 'MS'.

Autant de missions qui emmènent chaque jour sur les routes un grand nombre d'agents départementaux, aussi bien sur le trajet domicile-travail que dans le cadre de leurs fonctions proprement dites.

L'étendue du territoire seine-et-marnais accentue encore la longueur des parcours, et par là le risque routier auquel les 5000 agents du Département sont exposés.

Pour l'année 2015, ce sont ainsi 30 accidents (40 pour l'année 2014) qui sont à déplorer pour le personnel départemental, les trois quarts relevant de trajets professionnels (accidents de service). Il s'agit le plus souvent d'accidents de la circulation, mais les agents d'exploitation des routes sont également très exposés sur les chantiers d'entretien routier.

De fait, le risque routier pour le personnel départemental rejoint les statistiques nationales et apparaît depuis plusieurs années comme le risque le plus prégnant en termes de fréquence d'exposition tout particulièrement.

Fort de ce constat, le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire le risque routier et souhaite, à ce titre, renouveler son engagement en signant la nouvelle convention de partenariat pour la prévention du risque routier avec le groupe Ensemble 77.

- Union des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne

Que ce soit dans le cadre de leurs missions ou pour se rendre sur leur lieu de travail, les agents territoriaux sont amenés à se déplacer avec la flotte de la collectivité ou leur véhicule personnel. Ils sont ainsi exposés régulièrement au risque routier.

Agir contre ce risque, c'est mener des actions de sensibilisation sur les règles de sécurité qui s'appliquent à tous types de déplacements, c'est aussi réfléchir à mettre en œuvre des mesures de prévention.

L'Union des maires de Seine-et-Marne qui réunit les maires et présidents d'EPCI du Département, avec comme mission de les accompagner dans la gestion quotidienne de leur commune, est mobilisée, depuis plusieurs années contre ce fléau, aux côtés d'Ensemble77. La signature de cette convention « Pour la prévention du risque routier » est l'un des maillons d'une chaîne qui doit aboutir à mettre en œuvre une démarche de prévention spécifique prenant en compte les accidents de la circulation des agents et aboutir à maîtriser ce risque grâce à la mise en place d'actions concrètes.

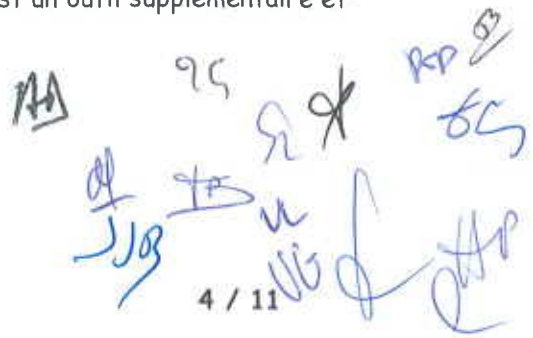
- Syndicat des Energies de Seine-et-Marne - SDESM

Du fait de ses activités dans le domaine des réseaux de distribution et de l'éclairage public, les déplacements sur l'ensemble du département de Seine et Marne représentent une part importante de sa mission.

Afin de réaliser sa mission de conseil et de maîtrise d'œuvre des chantiers envers les communes, le SDESM se doit d'assurer la sécurité de son personnel en le sensibilisant à l'importance du respect des règles de conduite et du code de la route.

La politique menée par le SDESM auprès de ses agents dans le cadre de la prévention du risque routier fait partie de ses priorités.

La présente convention pour la prévention du risque routier est un outil supplémentaire et un complément à ses actions de formation.



- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement - CAUE

Le CAUE77 est totalement mobilisé sur le thème de la prévention du risque routier du fait :

- de l'importance des déplacements réalisés par les salariés en charge des missions de conseil, de sensibilisation. Ses missions auprès des collectivités, des particuliers, obligent à parcourir plusieurs dizaines de milliers de kilomètres chaque année sur le réseau routier seine et marnais. Elles sont une source de risque important pour chacun des collaborateurs. Face à ce risque la vigilance porte sur l'organisation optimisée des déplacements.
- de la responsabilité du CAUE77 dans les conseils donnés, en matière d'urbanisme notamment. Dans l'évaluation et l'orientation des projets sur lesquels il intervient le CAUE77 veille à ce que cette prise en compte du risque routier, sa diminution, soient bien présentes dans la liste des objectifs poursuivis (espaces publics, voiries urbaines, etc.).
- de la responsabilité du CAUE77 dans toutes les actions de sensibilisation et de formation que le CAUE77 met en place. L'objectif est toujours de transmettre cette culture du risque aux étudiants, stagiaires, etc. qui auront en charge la conception, l'instruction des projets.

- ERDF

En terme de déplacements routiers, ERDF œuvre au quotidien auprès de ses salariés, d'une part en respectant la réglementation « employeur » en vigueur et d'autre part en menant, tout au long de l'année, des actions importantes de formation à la conduite (sensibilisation, rappel des règles, diagnostic, contrôle,...). Aujourd'hui, ERDF Seine et Marne souhaite poursuivre ses efforts et renforcer ses actions de prévention routière. Ainsi, au travers de cette convention, ERDF confirme son attachement à une des priorités majeures de l'entreprise à savoir la sécurité.

- GRDF

Pour GRDF Ile de France, l'objectif reste le 0 accident routier.

En 2015, la direction clients territoire IDF a formé 48 collaborateurs à la conduite préventive avec l'organisme CENTAURE.

Les formations se poursuivront en 2016, en ciblant les nouveaux arrivants.

En complément des kits de communication sur la prévention des risques routiers sont mis à disposition des managers (la conduite sur autoroute, la conduite en hiver, le téléphone au volant, ...).

- Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne

Les entreprises de Travaux Publics de Seine-et-Marne sont, comme partout en France, confrontées au risque routier à un double titre :

- les 3500 salariés qu'elles emploient travaillent sur des lieux publics, géographiquement dispersés, nécessitant un acheminement par voie routière. Ceci les amène à passer de nombreuses heures sur la route pour gagner les chantiers ainsi que dans les trajets domicile / travail.
- la particularité des chantiers de travaux publics génère le transport de matériaux de déblais/remblais, de matériels et matériaux de chantier nécessitant de nombreux trajets et l'utilisation de poids lourds.

Handwritten notes and signatures in blue ink, including the page number 5 / 11.

La CSTP 77 rassemble 95% des entreprises de Travaux Publics de Seine-et-Marne avec pour mission de les accompagner, entre-autres, dans la mise en œuvre d'actions de prévention aux risques pour la santé et la sécurité de leurs salariés sur les chantiers comme dans le cadre de leurs déplacements en missions.

A ce titre, la CSTP 77 est totalement mobilisée au sein de la démarche Ensemble 77 depuis sa création en œuvrant, entre-autres, à élaboration les différents outils de prévention du risque routier (convention, campagne "Bonne conduite", guide,...) et en engageant l'ensemble de ses adhérents par la signature de la présente convention.

- Orange

Avec ses 1500 salariés en Seine et Marne , Orange construit chaque année des plans de préventions relatifs aux risques routiers dans le cadre de la réglementation. Chaque Unité technique a nommé un « préventeur » en charge d' actions de sensibilisation à la sécurité sous toutes ses formes. En 2015, l'unité technique de Seine et Marne a envoyé en formation « éco-conduite » près de 100 techniciens.

Des mesures de prévention sont prises également en ce qui concerne les véhicules (état, chargement , ...) des contrôles sont effectués par les managers lors de leurs accompagnement terrain de leurs salariés

Dans le cadre de la sécurité des usagers, des consignes sont appliquées dans le domaine des balisages de chantier avec également des contrôles sur le terrain , y compris sur nos sous-traitants au travers des visites de contrôle du respect des plan de prévention.

Par ailleurs, le Groupe Orange a officiellement interdit à tous ses salariés l'usage du téléphone au volant, y compris avec un équipement main libre. Orange poursuivra ses actions de prévention pour réduire les risques d'accidents pour ses salariés . Par cette convention et au travers de sa démarche RSE, Orange confirme son attachement à la sécurité, sous toutes ses formes, de son personnel.

- Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France - CRAMIF

Face aux risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la sécurité sociale développe et coordonne une politique de prévention dans l'ensemble des secteurs du bâtiment, de l'industrie, du commerce et des services.

Les statistiques montrent que les accidents de la circulation routière, trajets ou missions, demeurent la première cause d'accidents mortels des salariés du régime général.

Dès lors, afin de mener une action concertée, il est bénéfique que les actions menées par la CRAMIF pour développer la prévention du risque routier dans les entreprises le soient dans le cadre d'un partenariat spécifique liant son service de prévention, les donneurs d'ordre et les organismes représentatifs de ce secteur d'activité.

En fin, la CRAMIF souligne que ces engagements pourront faire l'objet d'un soutien aux actions décrites dans la présente convention par les incitations financières qu'elle peut signer avec les entreprises répondant aux critères définis.

- Centre de Gestion de Seine-et-Marne

Partenaire des collectivités et des établissements publics locaux du département, le centre de gestion sensibilise, conseille, accompagne les autorités territoriales dans leur rôle d'employeur chargé de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous son autorité (art. 2-1 décret n°85-603 du 10 juin 1985) et forme les acteurs de la prévention (assistant de prévention), via ses services Hygiène et sécurité, médecine professionnelle et assurance statutaire.

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials and the date 6/11.

Dans le cadre d'accompagnement à l'élaboration du document unique, il assiste les collectivités sur l'identification et l'évaluation du risque routier, et les actions correctives pour en assurer la maîtrise maximale.

Pour ses propres agents amenés à se déplacer régulièrement dans le cadre de leurs missions, le centre de gestion prévoit une formation à la conduite professionnelle via un organisme habilité.

Acteur de la prévention au travail, le centre de gestion souscrit au principe de cette convention et en promeut les objectifs au travers de ses missions.

- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

L'OPPBT, Organisme Professionnel de Prévention du BTP, conseille les entreprises et les différents acteurs de l'acte de construire dans les domaines de la prévention des risques en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Caractérisé par sa gravité, le risque routier constitue un enjeu majeur pour les métiers du bâtiment et des travaux publics. A titre indicatif, le « coefficient gravité » pour le risque routier (pour un risque donné, rapport entre le nombre d'accident mortel et le nombre d'accident du travail), est 5 fois supérieur à celui correspondant aux chutes avec dénivellation.

Conscient de cette réalité, l'OPPBT mène régulièrement depuis plusieurs années des actions de prévention de ce risque notamment sur la Seine & Marne en collaboration avec la CRAMIF et le SIST BTP Seine & Marne.

Dans le cadre de la présente convention, l'OPPBT IdF s'engage notamment à mener les actions suivantes :

- Promouvoir les aménagements des véhicules en fonction de leur utilisation et de l'activité de l'entreprise (cloison de séparation marchandises - conducteur, dispositifs d'arrimage des charges, dispositifs de rangement des matériels, galerie de toit pour le transport des pièces longues,...). Pour cela l'OPPBT, lors de tout contact, transmettra les guides « Aménagement de son véhicule utilitaire léger (VUL)- Du Projet à la réalisation ».
- Inciter la direction à intégrer des actions sur la prévention du risque routier à l'occasion de sollicitation de l'OPPBT par une entreprise pour une aide à la réalisation du document unique et de son plan d'action.

- Service Interentreprises de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de Seine-et-Marne - SIST BTP de Seine-et-Marne

La superficie de la Seine et Marne et les distances parcourues pour rejoindre les lieux de travail en font un département à fort risque routier.

Les constats chiffrés et l'analyse des causes d'arrêts de travail par le médecin du service font état d'un vrai enjeu en termes de priorité pour la mise en place d'actions de prévention des accidents de travail durant les transports en Seine et Marne, et en particulier, pour notre population BTP, chez les conducteurs de travaux et les commerciaux. Aussi, le SIST BTP de Seine et Marne en a fait une action prioritaire dans le cadre de son agrément.

Ainsi, le service de santé a choisi de mettre en place des sensibilisations en entreprise sur ce thème spécifique, il a en outre souhaité associer dans sa démarche, les conséquences des addictions sur le risque routier.

Outre cette implication à destination des populations à risques, et, plus particulièrement attentif à la prévention primaire, il mène une action sur les apprentis des CFA du BTP.

Dans le cadre de cette convention, le SIST BTP de Seine-et-Marne s'engage à participer aux actions relevant de sa compétence professionnelle et territoriale prévues dans le cadre de la charte de bonne conduite et à organiser des actions de prévention sur ce thème.

- CENTAURE Ile-de-France

L'objectif pour Centaure Ile-de-France est d'inciter les entreprises, administrations, collectivités, à engager une démarche globale de prévention du risque professionnel, incluant les actions sur :

- ✓ Les véhicules,
- ✓ L'organisation du travail,
- ✓ L'environnement,
- ✓ Les conducteurs.

Centaure Ile-de-France propose d'apporter à ce public ses compétences aux actions de prévention du risque routier et souhaite promouvoir son centre pédagogique.

OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Forts des précédentes actions menées et de l'expérience acquise, les signataires de la présente convention décident d'améliorer la démarche en donnant de la cohérence aux actions déjà engagées.

Ils se mobilisent pour :

- Réduire le risque routier généré par les déplacements de leurs collaborateurs, tant lors de leurs trajets domicile-travail que leurs déplacements en missions,
- Réduire le risque routier auquel peuvent être exposés les salariés et agents intervenant sur le domaine public ainsi que les usagers,

A cette fin, les signataires s'engagent à mener des actions en vue de :

- Intégrer la prévention du risque routier dans l'élaboration des projets, dès la phase de conception jusqu'à la réception des travaux, et notamment dans les pièces écrites des marchés,
- Considérer le risque routier comme un risque professionnel à part entière et l'intégrer ainsi dans l'évaluation des risques du Document Unique,
- Faire adhérer un maximum d'entreprises et de collectivités à la "campagne Bonne Conduite 2016" jointe en annexe.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Chaque signataire s'engage à :

- Participer à la création du Comité de Pilotage en charge de définir le plan d'actions (actions, quantification des objectifs, calendrier de mise en œuvre)
Ce plan sera réactualisé chaque année
- Désigner un référent et un suppléant qui participeront à chacune des réunions du Comité de Pilotage (3 réunions par an)
- Mettre en œuvre pour ses salariés et agents les actions choisies dans le plan d'actions
- Le cas échéant, faire appliquer par ses ressortissants et ses contractants, les actions définies par le Comité de Pilotage
- Transmettre annuellement au Comité de Pilotage le bilan des actions menées
- Relayer, auprès de ses salariés et agents, ressortissants et contractants, l'ensemble des informations, recommandations ainsi que les actions de prévention des différents organismes (CRAMIF, OPPBTP, SIST BTP S&M,...) et des acteurs institutionnels de la Sécurité Routière

MODALITÉS DE SUIVI ET DE RÉVISION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Le suivi et la révision de la présente convention seront assurés par le Comité de Pilotage.

DUREE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention engage les parties pour une période de 3 ans à compter du jour de la signature.

Fait à Dammarie les Lys, le 11 Février 2016

Jean-Luc MARX,
Préfet de Seine-et-Marne

Jean-Jacques BARBAUX,
Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne



Valérie LACROUTE,
Présidente de l'Union des Maires de Seine-et-Marne

Pierre YVROUD,
Président du Syndicat des Energies de Seine-et-Marne



Jérôme GUYARD,
Président du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne



Francisco DA CUNHA,
Président de la Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne



Daniel LEROY,
Président du Centre de Gestion de Seine-et-Marne



Giovanni VERRECCHIA,
Président de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics



Annie JOB,
Présidente du Service de Santé au Travail BTP Seine-et-Marne



Bruno GARDELLE,
Directeur Général d'Aménagement 77



Jean-Baptiste REY,
Directeur Général Adjoint de l'EPA Marne / EPA France

Aude DEBREIL,
Directrice Générale de l'EPA Sénart



Thierry BARA,
Directeur Territorial ERDF
Seine-et-Marne,
Direction Est Ile-de-France

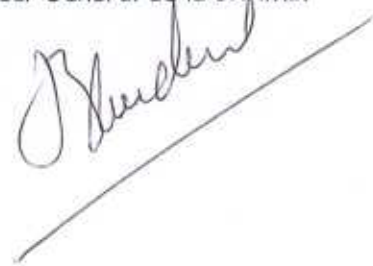
Pascal HAINAUT,
Directeur Territorial GrDF Seine-et-Marne,
Direction Est Ile-de-France



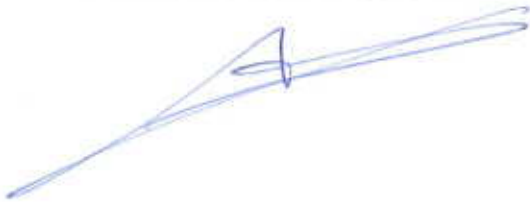
Marianne BRUNAT,
Directrice Régionale France télécom



Gérard ROPERT,
Directeur Général de la CRAMIF



Sébastien CHARLES,
Directeur Centaure Ile-de-France





CAMPAGNE « BONNE CONDUITE » 2016

Au plan national, tous secteurs d'activités confondus, les accidents liés aux déplacements pour des raisons professionnelles sont la 1^{ère} cause d'accidents mortels du travail (source cnamts).

Les salariés et agents des entreprises et collectivités travaillent sur des espaces publics, géographiquement dispersés, nécessitant des déplacements majoritairement par voie routière. Ainsi les missions et les trajets domicile/travail génèrent de nombreuses heures de déplacement sur la route.

Consciente que le risque routier est un risque professionnel à part entière pour lequel il convient de mettre en place des actions de prévention,

l'entreprise / la collectivité
représentée par (prénom, nom, qualité).....

adhère à la « campagne Bonne Conduite 2016 » initiée par le groupe Ensemble 77 dans le cadre de la « convention pour la prévention du risque routier ».

Elle s'engage ainsi à respecter les principes fondamentaux de la convention :

- intégrer le risque routier, en tant que risque professionnel, dans son Document Unique
- mettre en œuvre des actions parmi celles définies par le Comité de Pilotage créé dans le cadre de la convention
- communiquer, en interne comme en externe, sur son engagement, notamment par l'utilisation des outils de communication élaborés à cet effet : autocollants « Pro au Travail, Pro au Volant », affiche et guide « Prise en compte de la prévention du risque routier dans les activités de Travaux Publics en Seine-et-Marne »

Le à

Cachet et signature du représentant de la collectivité ou de l'entreprise

Cachet et signature du représentant du représentant d'Ensemble 77

